

— madame Rollande Paré, travailleuse sociale, Par-en-thèse enr., en remplacement de madame Lucie Blais;

— monsieur Robert J. Tétrault, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, en remplacement de monsieur Jacques Girard;

— M<sup>e</sup> Lyne Thériault, avocate, Pouliot Lécuyer, en remplacement de madame Madeleine B. Rainville;

— M<sup>e</sup> Ruth Veillet, avocate, Bertrand, Veillet, en remplacement de monsieur Noël Bonneville.

*Le greffier du Conseil exécutif  
par intérim,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

30210

Gouvernement du Québec

### Décret 751-98, 3 juin 1998

CONCERNANT la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Fredericton, Nouveau-Brunswick, les 7, 8 et 9 juin 1998

ATTENDU QUE les premiers ministres de l'Est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre se réuniront les 7, 8 et 9 juin 1998, à Fredericton, Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette conférence;

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) et l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil Exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrivent que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre des Relations internationales et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation du Québec à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, qui se tiendra à Fredericton, Nouveau-Brunswick;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

Monsieur Jean-François Lisée, conseiller, Cabinet du premier ministre;

Madame Lucie Latulippe, chef du Protocole et sous-ministre adjointe, ministère des Relations internationales;

Monsieur Pierre Baillargeon, directeur général des Amériques, ministère des Relations internationales;

Monsieur Patrice Dallaire, chef de poste, Bureau du Québec dans les provinces Atlantiques;

QUE la délégation fasse la promotion des intérêts du Québec, notamment du développement économique intrarégional, en appuyant des projets d'alliances stratégiques entre les entreprises québécoises et celles des États de la Nouvelle-Angleterre.

*Le greffier du Conseil exécutif  
par intérim,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

30206

Gouvernement du Québec

### Décret 752-98, 3 juin 1998

CONCERNANT l'autorisation à Hydro-Québec d'acquérir par voie d'expropriation les immeubles et droits réels requis relativement à la construction de la ligne à 315kV Duvernay-Anjou et des infrastructures et équipements connexes

ATTENDU QU'Hydro-Québec désire être autorisée à acquérir par voie d'expropriation les immeubles et droits réels nécessaires à la construction de la ligne à 315kV Duvernay-Anjou et des infrastructures et équipements connexes dans le territoire ci-après défini:

Municipalité	Cadastre	Circonscription foncière
Ville de Montréal	Cadastre du Québec	Montréal
Ville d'Anjou	Cadastre du Québec	Montréal
Ville de Laval	Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul	Laval
Ville de Laval	Paroisse de Saint-François-de-Sales	Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) et de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), il s'avère né-